

Information du Président sur les décisions prises par délégation

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le 06/03/2026

ID : 058-200067916-20260226-2026_26_02_09-DE




Autres

Date	Intitulé
15/12/2025	Arrêté n°PR-FI 2025-027 - Fongibilité des crédits n°2025-1 - Budget Prévention, Collecte et traitement des déchets

Information du Président sur les décisions prises par délégation

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le 06/03/2026
ID : 058-200067916-20260226-2026_26_02_09-DE




Préparation - passation - exécution et règlement des marchés et accords-cadres et modifications

N°	Titulaire	Objet	Montant
2025-07-ACM1	SOCOTEC EQUIPEMENTS (58640 VARENNES-VAUZELLES)	Acte modificatif n°1 au marché n°2025-07 - Marché de contrôles réglementaires des installations techniques des bâtiments Suppression de prix au bordereau des prix unitaires	Marché conclu à prix unitaires
2023-10-ACM2	Société ESPRI RESTAURATION (91235 WISSOUS)	Acte modificatif n°2 au marché n°2023-10 - LOT 7 - VIANDES CUITES SOUS VIDE Application de nouveaux tarifs au bordereau prix unitaires (hors révision)	Marché conclu à prix unitaires
2022-20-AV2	Société YVELIN (34967 MONTPELLIER CEDEX 2)	Avenant n°2 au marché n°2022-20 - LOT 6 - ASSURANCE DES PRESTATIONS STATUTAIRES Application d'un nouveau taux à compter du 01/01/2026	Taux de cotisation : 6,90 %
2022-09-ACM2	Groupement d'entreprises représenté par NORD SUD ARCHITECTURE (75011 PARIS)	Mission de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un pôle petite enfance Acte modificatif n°2 relatif à l'allongement de la durée de la mission DET	+ 7 000,00 € HT
2024-33-ACM1	Groupement d'entreprises représenté par SAFEGE (58000 NEVERS)	Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation et de la restructuration de la plateforme multifilière de COSNE-COURS-SUR-LOIRE - Acte modificatif n°1 relatif à l'approbation du forfait définitif de rémunération	Forfait provisoire = 202 543,00 € HT Forfait définitif = 220 792,25 € HT

Information du Président sur les décisions prises par délégation

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le 06/03/2026
ID : 058-200067916-20260226-2026_26_02_09-DE



Réalisation des emprunts

Date	Intitulé
04/12/2025	Arrêté n°PR-FI 2025-025 - Emprunt à la Banque des Territoires - Caisse des Dépôts - Construction Pôle Petite Enfance
05/12/2025	Arrêté n°PR-FI 2025-026 - Emprunt au Crédit Agricole Mutuel Centre Loire - Acquisition de 2 mini bus